

Avis du spécialiste

Pr Albert Mudry
Spécialiste FMH
en oto-rhino-
laryngologie
Clinique de
Montchoisi



Pourquoi la perte auditive altère-t-elle les fonctions cognitives ?

Tout simplement par manque de stimulation, liée aux difficultés de communication causées par ce handicap. Aussi, pour éviter cette évolution, il est important, quand cela est adéquat, d'équiper ces patients d'aides auditives, car moins ils sont stimulés sensoriellement, moins leur cerveau travaille. On s'est par exemple rendu compte que la récupération des personnes dans le coma était meilleure si on les soumettait à des stimuli auditifs et olfactifs.

Une fois les troubles cognitifs installés, cela vaut-il toujours la peine d'appareiller les patients ?
Clairement, cela vaut toujours la peine d'appareiller ! Car le retour de la stimulation sensorielle permet toujours de réapprendre, même si bien sûr, il est préférable de recourir à l'appareillage le plus tôt possible.

Enfin l'enjeu ne revient-il à dépister la perte auditive dès que possible ?

Dès que les troubles auditifs apparaissent, il faut les dépister, mais l'enjeu est surtout de les dépister correctement et sérieusement. Ce qui implique de passer devant un médecin ORL qui devra établir un diagnostic étayé : et suivant celui-ci, on pourra envisager soit une intervention chirurgicale, soit une aide auditive, soit l'appareillage, ce dernier n'étant pas toujours forcément la seule option thérapeutique.

Dépister les troubles auditifs pour éviter les démences



Un dépistage correctement mené et un appareillage précoce permettent de prévenir la survenue de démences. istock

AUDITION • La perte de tout ou partie de ses capacités auditives est un phénomène normal avec l'âge. Une prise en charge précoce de la perte auditive, grâce à un appareillage adéquat, permet d'empêcher le déclin cognitif et la survenue de démences.

Selon des études épidémiologiques, 30 à 40% des personnes de 65 ans et plus de 60% des personnes de 70 ans sont atteintes d'une perte auditive légère ou importante.

Or on le sait peu, mais depuis une trentaine d'années, de multiples études successives l'ont pourtant clairement démontré: les personnes qui souffrent de perte auditive et de surdité présentent plus de risques de développer des troubles cognitifs et même une démence si elles ne s'équipent pas d'un appareil auditif qui leur permet de recouvrer tout ou partie de leur audition.

Mieux - ou pire - encore: plus la surdité est importante et plus le risque est grand de déclarer ultérieurement un trouble cognitif. Ainsi, une vaste étude scientifique française, menée par un laboratoire de l'Institut national de la santé et de la

recherche médicale (Inserm) à Bordeaux, publiée en janvier 2018 dans la revue américaine *Journals of Gerontology* et qui a suivi près de 3.800 personnes âgées de plus de 65 ans sur une période de 25 ans, a clairement montré que l'absence de correction auditive augmentait le risque de dépendance chez les personnes âgées, ainsi que de démence, voire de dépression.

Isolation sociale

Les résultats attestent d'un sur-risque de 22 % pour les personnes déficientes auditives non appareillées de développer une démence, par rapport aux sujets sans perte auditive, d'un risque majoré de 17 % de verser dans la dépendance dans les activités instrumentales, d'un sur-risque de 33 % de dépendance dans les activités basiques, et d'un risque majoré de dépression de 43 % chez les hommes.

L'explication de ce phénomène est à trouver dans l'isolement social dans lequel peuvent peu à peu s'enfermer les personnes âgées souffrant de perte auditive.

Car qui dit isolement dit moindre stimulation sensorielle du cerveau, puisqu'il devient plus difficile pour elles de communiquer avec les autres, chaque interaction demandant un

effort considérable aussi bien physique que mental.

Bonne nouvelle cependant: les personnes qui se font appareiller ne présentent pas de risque supplémentaire de développer des troubles cognitifs, par rapport à celles n'ayant pas de perte auditive.

Au final, il est donc très important d'identifier et de diagnostiquer la perte auditive le plus précocement possible, et si nécessaire de se faire appareiller dans la foulée afin d'éviter un risque supplémentaire de déclin cognitif par rapport aux personnes du même âge et normo-entendantes. ■

Charaf Abdessemed

Avec la collaboration de

MONTCHOISI
Clinique

Clinique de Montchoisi, Chemin des Allinges 10, 1006
Lausanne, Tél : +41 21 619 39 39, www.montchoisi.ch